



Procédure d’affichage promotionnel pour les organismes et institutions publiques ÉCRANS NUMÉRIQUES – BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Dernière mise à jour : 19 juin 2026

1. DÉFINITIONS

- **Événement** : une activité qui se déroule à une date précise et qui s’adresse à l’ensemble des citoyennes et citoyens de Shawinigan;
- **Campagne** : une promotion pour un organisme qui s’adresse à l’ensemble des citoyennes et citoyens de Shawinigan.
- **SCRC** : Service des communications et des relations avec les citoyens

2. OBJECTIFS DE CETTE PROCÉDURE

- Créer un guichet unique pour les demandes d’affichage;
- Définir les étapes à suivre pour obtenir l’autorisation de la Ville;
- Définir les critères d’admissibilité;
- Encadrer le format et le contenu des publicités;
- Établir un calendrier d’affichage et un suivi.

Cette procédure peut être révisée à tout moment par le SCRC afin de s’adapter à l’évolution des besoins ou des outils technologiques.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, l'événement ou la campagne doit avoir lieu à Shawinigan. Du plus, il doit respecter au moins un des critères suivants :

- ✓ Être porté par un organisme sportif, culturel ou communautaire reconnu par la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan*;
- ✓ Être organisé par une institution publique située sur le territoire de Shawinigan;
- ✓ Avoir reçu le soutien du comité de tourisme sportif et de loisirs de Shawinigan;
- ✓ Être organisé par la Ville ou par un comité mandataire de la Ville.

4. FORMAT ET CONTENU DES PUBLICITÉS

La dimension de la publicité doit être de **1920 x 1080 px** (orientation paysage) et en format PNG, JPG ou GIF (animation).

Le poids du fichier doit être d'environ 800 ko et **ne doit pas excéder 2 Mo**.

Il est fortement recommandé de respecter une marge de dégagement, soit environ 10 % de la largeur et de la hauteur de l'écran.

Pour aider les organismes dans la conception de leur publicité, le SCRC a préparé un gabarit *Canva* : [cliquez ici pour l'obtenir](#).

Le SCRC se réserve le droit de refuser toute publicité qui ne respecte pas ces critères techniques, qui n'est pas adaptée au support d'affichage numérique ou qui présente des lacunes (ex. : images de mauvaise qualité, erreurs de langue française, éléments non conformes aux droits d'auteur) ou tout autre contenu jugé inapproprié. Ne seront pas acceptées les publicités à caractère commercial, politique, religieux ou controversé, ni celles contenant des images ou propos susceptibles d'offenser, de discriminer ou de choquer.

5. DURÉE DE L’AFFICHAGE

Un organisme a droit à **28 jours d’affichage par année**. Il est possible de faire une demande pour un bloc de 28 jours consécutifs, si l’inventaire est disponible. Il est aussi possible de segmenter en plusieurs campagnes dans l’année, jusqu’à un maximum de 4 campagnes, puisque chaque demande doit être d’une **durée minimale de 7 jours**.

6. ÉTAPES À SUIVRE

La demande doit être faite **au minimum 10 jours ouvrables avant la date de début d’affichage souhaité**. Les demandes reçues à l’intérieur de ce délai ne sont pas garanties.

Toute demande doit être déposée au SCRC de la Ville à l’aide du formulaire disponible au www.shawinigan.ca/affichage.

Le SCRC traite les demandes et informe le requérant de l’autorisation ou du refus de sa demande d’affichage. Pour toute question à cet effet, veuillez contacter le SCRC par courriel à communications@shawinigan.ca.

Modification ou annulation : Toute modification (dates, visuel ou texte) doit être transmise **au moins 3 jours ouvrables avant** la date prévue d’affichage. En cas d’annulation, l’organisme doit informer le SCRC dès que possible afin de libérer l’espace pour d’autres organismes.

7. SITES D’AFFICHAGE ET INVENTAIRE

Une publicité est programmée pour apparaître pendant **10 secondes**. L’inventaire total d’une liste de lecture de publicités ne peut pas excéder 180 secondes (3 minutes).

Priorisation des demandes : Dans le cas où plusieurs demandes conformes seraient reçues pour une même période et qu'il serait impossible d'y donner suite simultanément (inventaire saturé), le SCRC peut effectuer un **tirage au sort** ou proposer un **partage équitable** des périodes d'affichage disponibles.

Chaque catégorie représente une liste de lecture, c'est-à-dire qu'une campagne affichée pour la catégorie « ARÉNAS » sera visible dans les 3 arénas à la fois.

Catégorie A : ARÉNAS (3)		
Site	Secteur	Emplacement
CGA*	SHA	Centre Gervais Auto
AGB	SHS	Aréna Gilles-Bourassa
AGM	GM	Aréna Grand-Mère et Centre municipal de curling
Catégorie B : BIBLIOTHÈQUES (3)		
Site	Secteur	Emplacement
FL*	SHA	Bibliothèque Fabien-LaRochelle
BS*	SHS	Bibliothèque Bruno-Sigmen
HBB	GM	Bibliothèque Hélène-B.-Beauséjour

*Ces sites comptent deux écrans.